

Sne

Syndicat national de
l'environnement



Profession de foi

COMMISSION CONSULTATIVE
PARITAIRE LOCALE (CCP) DES
PERSONNELS SOUS-QUASI STATUT DU
CONSERVATOIRE DU LITTORAL

A QUOI SERT-ELLE ?

Pour le Conservatoire du littoral, une CCP locale à destination des agent.es contractuel.les est obligatoirement consultée sur :

- les licenciements,
- les sanctions disciplinaires autres qu'avertissement et blâme,
- plus généralement, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels.

Elle est saisie à la demande de l'agent.e effectuant un recours suite à une décision de refus :

- relative à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel,
- de mobilisation du compte personnel de formation,
- de demande ou de renouvellement de télétravail,
- de temps partiel ou un litige d'ordre individuel relatif aux conditions d'exercice du temps partiel.

Le Sne-FSU considère qu'au Conservatoire du littoral comme au sein de tous les établissements publics de l'environnement, les contractuel.les amènent, aux côtés de leurs collègues fonctionnaires, des plus-values irremplaçables.

La diversité des compétences et profils recrutés est une richesse indispensable au bon accomplissement des missions des établissements publics, en particulier dans le domaine de l'environnement puisque l'Etat ne s'est pas doté d'une vraie filière de recrutement de fonctionnaires spécialisés dans ce domaine.

Mais cette richesse, comme toute ressource, nécessite d'être préservée. Le Sne-FSU a toujours milité pour que les contractuel.les bénéficient d'un cadre de gestion épanouissant qui reconnaisse leurs compétences et leur garantisse des perspectives d'évolution : un quasi statut (QS) répondant aux enjeux de qualité du service rendu par les agents de l'environnement.

Pour le Sne-FSU il n'y a pas de petit combat !

NOS ENGAGEMENTS

2022 – 2026



Pour le Sne-FSU, remettre de l'humanité dans des processus qui en sont totalement dépourvus, c'est du concret !

La CCP, une instance particulière qui permet de défendre des agent.es contractuel.les faisant face à des difficultés professionnelles (refus de leur hiérarchie, sanctions...) et de toute question professionnelle d'ordre individuel.

Nos objectifs prioritaires et engagements pour cette nouvelle mandature avec le Sne-Fsu :

- Vous proposer une écoute humaine et équitable notamment sur vos préoccupations professionnelles. Pouvoir vous conseiller sur la meilleure façon de défendre vos droits au sein et hors du Conservatoire.
- Défendre individuellement les agents qui nous mobiliseront dans le contexte formalisé de cette instance.
- Rester attentif à une équité de traitement entre tous, par exemple sur la gestion des promotions de grade et de catégorie selon des critères objectifs et dans le cadre des règles et grilles du quasi statut.
- Vous garantir la confidentialité de nos échanges et le respect de vos attentes.

VOS CANDIDATES ET CANDIDATS À LA CCP DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

1. Florence DESSALES

Chargée de mission

Délégation de Rivages Languedoc-Roussillon

Montpellier (34)

2. Pascal CAVALLIN

Chargé de mission Direction de la Gestion
Patrimoniale Rochefort (17)

3. Isabelle KISIELEWSKI

Chargée de mission

Délégation de rivages Aquitaine

Bordeaux (33)

4. Estelle LORUT

Chargée de mission

Délégation de rivages Manche Mer du Nord

Wimereux (62)

5. Emilien MUIN

Chargé de mission

Délégation de Rivages Languedoc-Roussillon

Montpellier (34)

6. Gilles LOLIO

Chargé de mission

Délégation de Rivages Languedoc-Roussillon

Montpellier (34)

